



# Information aux habitants de Curtilles

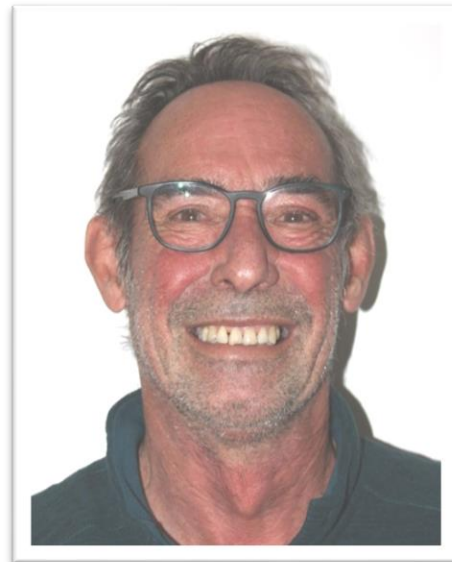
## Election complémentaire à la Municipalité de Curtilles

Suite à la démission pour raisons professionnelles au 31.03.2023 de Monsieur Frédéric Cand, Municipal, la Préfecture de Broye-Vully a convoqué le corps électoral de la Commune de Curtilles pour élire une nouvelle personne à la Municipalité en date du dimanche 12 mars 2023.

Au terme du délai du dépôt des listes fixé au 30.01.2023, une seule liste a été déposée au bureau communal sous la dénomination d'Entente communale.

Selon la procédure en vigueur depuis le 01.01.2022, la commune de Curtilles retrouve ainsi une Municipalité au complet par l'élection tacite de

**Monsieur  
Francisco Santamaria**  
**Entrepreneur retraité**



Il sera assermenté comme Municipal par le Président du Conseil Général, Monsieur Bertrand Zufferey au début de la séance du mardi 4 avril 2023.

La Municipalité est heureuse de cet aboutissement et elle se retrouve ainsi à nouveau au complet par l'arrivée d'un homme compétent, apprécié et disponible.

La Municipalité profite du présent communiqué pour d'ores et déjà remercier Monsieur Frédéric Cand de son investissement précieux pour Curtilles, entre autres en tant que responsable de la déchetterie et tout récemment par le pilotage de la rénovation de la place de jeux.

Nous aurons le plaisir de prendre congé de lui à l'occasion de l'inauguration de celle-ci.